

République Française  
Département de la Sarthe  
**Commune de Saint-Ouen-en-Belin**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 17 JUIN 2024**

Date de convocation : 12.06.2024

Date d'affichage : 12.06.2024

**Nombre de conseillers**

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

**Etaient présents** : Mmes FÉVRIER Florence, BRUNEAU Coralie, VAUPRÉ Sonia, EPINEAU Sandy, FONTAINE Martine.

MM. RICHET Bruno, GOUPY Jean-Raymond, FOURNIER Didier, GARREAU Sébastien, POUSSE Romain, LE ROUX Arnaud.

*Mr POUSSE Romain est arrivé après l'approbation du procès-verbal du 08 avril 2024.*

**Secrétaire de séance** : Mr GOUPY Jean-Raymond.

*L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué le douze juin 2024, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Madame FÉVRIER Florence, Maire.*

**Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mai 2024.

1. **URBANISME** : Identification des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables ZAENR pour la méthanisation et le photovoltaïque au sol,
2. **ATELIER MUNICIPAL** : Demande de subvention « Fonds de Concours de la Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois Equipement Municipal » pour l'année 2023 et 2024,
3. **EPICERIE** : Avenant n°1 au marché public, Lot 4/Menuiseries extérieures,
4. **BUDGET COMMUNAL** : Décision modificative n°1,
5. **Remboursement de frais**,
6. **Subventions aux associations**,
7. **Urbanisme**,  
Questions diverses.

**Approbation du procès-verbal du 13 mai 2024**

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, ledit procès-verbal.

République Française  
Département de la Sarthe  
**Commune de Saint-Ouen-en-Belin**

**Objet : Décisions du Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal : 17062024D047**

En application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités locales, Madame le maire présente les décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal par délibération en date du 28 mai 2020.

Les devis ou marchés suivants ont été signés :

Date	Nom Société	Montant devis TTC	Section	Objet
16/05/2024	La GERMINIERE	380.44 €	Fonctionnement	Formation Conduite de Tracteur + Broyeur
21/05/2024	ASTIWEB	43.20 €	Fonctionnement	Chargeurs pour tablettes SAMSUNG Ecole
24/05/2024	GROUPE DELTA OUEST MAJUSCULE	992.49 €	Investissement	Chaises et tricycle Ecole
24/05/2024	EURL BOISSE Jérôme	5 034.00 €	Investissement	Reprise du mur de clôture entre Epicerie et Eglise
24/05/2024	SIGNAUX GIROD	4 521.80 €	Investissement	Panneaux de signalisation
24/05/2024	ES. BPC Electricité	8 933.74 €	Investissement	Eclairage détection et Alimentation vidéo-surveillance Stade
24/05/2024	SOS ACTIVEVILLE	5 064.44 €	Investissement	Installation vidéo-surveillance Stade
28/05/2024	LACOSTE DACTYL BUREAU	239 ,04 €	Fonctionnement	Fournitures administratives
29/05/2024	LE MAINE LIBRE	324.00 €	Fonctionnement	Réabonnement pour 1 an
29/05/2024	INNOV CONCEPT HABITAT	3 380.03 €	Fonctionnement	Remplacement porte buvette stade
29/05/2024	BARDET TP	2 061.60 €	Fonctionnement	Débarrage de chaussée avec évacuation Route du Chardonneret
03/06/2024	ETUDES & CHANTIERS	2 600.00 €	Fonctionnement	Entretien espaces verts
12/06/2024	VERT'SCION	107.61 €	Fonctionnement	Fleurs pour plantations
12/06/2024	CAAHMRO	795.15 €	Fonctionnement	Semis pelouse Stade

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ Prend acte des décisions prises par le Maire.

**Objet : Urbanisme – Identification des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables ZAEnR, Loi APER pour la méthanisation et le photovoltaïque au sol : 17062024D048**

Madame le Maire rappelle que par délibération du 15 janvier 2024, le conseil municipal a arrêté les propositions des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Madame le Maire indique que suite à deux nouvelles demandes d'intégration de parcelles agricoles pour des projets de méthanisation et de photovoltaïque au sol, une deuxième concertation a eu lieu du 16 au 31 mai 2024, après accord de la Direction Départementale des Territoires.

République Française  
Département de la Sarthe  
**Commune de Saint-Ouen-en-Belin**

Le dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la commune pour les projets de méthanisation et de photovoltaïque au sol étaient consultables non seulement en mairie mais aussi sur le site de la mairie. Un registre de concertation disponible en mairie a été mis en place pour permettre au public de formuler ses observations. Les remarques et observations pouvaient aussi être adressées à la mairie par courriel.

L'information du public relative à cette deuxième période de concertation a été diffusée sur le site internet de la mairie, sur le panneau lumineux et par voie d'affichage.

Madame le Maire présente le bilan de cette seconde concertation.  
Aucune observation n'a été formulée.

Pour rappel, les propositions de zones d'accélération sur les énergies pour le photovoltaïque au sol et la méthanisation sont les suivantes :

- **Solaire photovoltaïque au sol :**  
Il est proposé d'instaurer des zones d'accélération conformément au plan en annexe 1.  
La partie sud de la commune a été exclue car elle est essentiellement boisée.
- **Méthanisation :**  
Il est proposé d'instaurer des zones d'accélération conformément au plan en annexe 2.  
Ont été ciblées les exploitations agricoles.

Après échanges, le conseil municipal à l'unanimité,

- ✓ Approuve le bilan de la concertation annexé (annexe 3) à la présente,
- ✓ Arrête les propositions des zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente,
- ✓ Valide le principe de l'intégration de ces zones dans le PLUi dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L 153.31 du code de l'urbanisme,
- ✓ Précise que la présente délibération sera transmise au référent préfectoral dans le Département, ainsi qu'à la Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois et au Pays du Mans (SCOT).

*Objet : Atelier municipal – Demande de subvention « Fonds de Concours de la Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois Equipement Municipal » pour l'année 2023 et 2024 : 17062024D049*

En 2023, la Communauté de Communes a décidé la création d'un « Fonds de Concours Equipement Municipal » afin de soutenir les communes en leur octroyant des subventions

République Française  
Département de la Sarthe  
**Commune de Saint-Ouen-en-Belin**

destinées à financer la réalisation d'un équipement communal ou des dépenses exceptionnelles de fonctionnement d'un équipement communal. La CdC a prévu d'affecter à ce dispositif une enveloppe budgétaire prévisionnelle de 560 000 euros sur la période 2023-2026.

Le montant alloué à la commune de SAINT OUEN EN BELIN est de 11 237.83 € par an, soit 44 951.34 € pour la période 2023-2026.

Dans le cadre du « Fonds de Concours de la CdC Equipement Municipal », le projet «Réhabilitation du hangar situé Route de l'Epine en un atelier municipal» (espace de travail, de stockage, vestiaires et sanitaires) est éligible.

Ce projet est inscrit dans le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) 2021-2026 de la Communauté de Communes et peut donc bénéficier de ce dispositif.

En vue de financer ce projet, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter à la CdC un financement au titre du « Fonds de Concours Equipement Municipal » à hauteur de 22 475.66 € correspondant à l'année 2023 et 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ Autorise Madame le Maire à déposer une demande au titre du « Fonds de Concours Equipement Municipal » auprès de la Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois pour l'année 2023 et 2024,
- ✓ Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- ✓ Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- ✓ Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

**Objet : Epicerie – Avenant n°1 au marché public, Lot 4/Menuiseries extérieures : 17062024D050**

Dans le cadre du marché public n°2023-04E de l'agrandissement de l'Epicerie, Madame le Maire propose un avenant au Lot 4 – Menuiseries extérieures pour la fourniture et la pose de la porte d'entrée de l'Epicerie.

Le montant initial du lot n°4 - Menuiseries extérieures s'élève à 23 120.38 € HT soit 27 744.46 € TTC.

L'avenant n°1 du lot n°4 6 Menuiseries extérieures est de 3 923.42 € HT soit 4 708.10 € TTC.

APRES avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,  
VU le code de la commande publique,  
VU le marché conclu avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du conseil municipal n°12062023D044 du 12 juin 2023 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération d'agrandissement de l'Epicerie,

République Française  
Département de la Sarthe  
**Commune de Saint-Ouen-en-Belin**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Décide de conclure l'avenant n°1 au marché public n°2023-04E d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise MIROITERIE LEBRUN dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée d agrandissement de l Epicerie :

- Lot n°4 ; Menuiseries extérieures  
Attributaire : Entreprise MIROITERIE LEBRUN  
146 Route de Beaugé  
72056 LE MANS CEDEX 1

Avenant n° 1 - montant : 3 923.42 € HT soit 4 708.10 € TTC

Nouveau montant du marché : 27 043.80 € HT soit 32 452.56 € TTC

- ✓ Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au marché public n°2023-04E, ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

*Objet : Budget communal – Décision modificative n°1 : 17062024D051*

Après réception des avis des dépenses et recettes à venir pour l'année 2024, Madame le Maire propose de procéder à la décision modificative suivante :

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,

SECTION D'INVESTISSEMENT					
<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>			
Article	Libellé de l'article	Montant	Article	Libellé de l'article	Montant
10222	FCTVA	- 1 596.79 €	2041512	GFP de rattachement - Bâtiments et installations	6 922.37 €
1641	Emprunt	18 561.21 €	2046	Attribution compensation (CdC)	4 593.97 €
2803	Amortissement des frais d'études, de recherche,...	840.00 €	2051	Concessions et droits similaires	4 438.80 €
2804182	Amortissement bâtiments et installations	2 449.24 €	2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	11 673.82 €
28046	Amortissement attributions de compensation d'investissements	229.20 €	2182	Matériel de transport	7 000.00 €
			2188	Autres immobilisations corporelles	1 176.86 €
			901/2132	Constructions - Bâtiments privés	8 930.60 €
			904/2157	Matériel et outillage technique de voirie	521.80 €
021	Virement de la section de fonctionnement	25 775.36 €	905/2188	Autres immobilisations corporelles	1 000.00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>46 258.22</b>	<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>46 258.22 €</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>			
Article	Libellé de l'article	Montant	Article	Libellé de l'article	Montant
73132	Taxes sur pylônes électriques	4 352,00 €	681	Dotations aux amortissements des subventions d'équipement	3 518,44 €
74111	Dotations forfaitaires des communes	656,00 €	615228	Entretien et réparations autres bâtiments	3 380,03 €
741121	Dotation de solidarité rurale des communes (DSR)	17 428,00 €			
741127	Dotation nationale de péréquation des communes (DNP)	2 255,00 €			
744	FCTVA	2 379,70 €			
74833	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	443,00 €	023	Virement à la section d'investissement	25 775,36 €
75888	Autres produits de gestion courante	5 160,13 €			
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>32 673,83</b>	<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>32 673,83</b>

République Française  
Département de la Sarthe  
**Commune de Saint-Ouen-en-Belin**

Vu la délibération en date du 11 mars 2024 n°11042024D032 approuvant le BP du budget communal de l'exercice 2024,  
Considérant l'obligation réglementaire de procéder aux modifications présentées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Approuve la décision modificative n°1 au budget communal de l'exercice 2024 telle que définie ci-dessous,
- ✓ Autorise Madame le Maire à effectuer les opérations comptables qui en découlent.

**Objet : Remboursement de frais : 17062024D052**

Suite aux dégradations constatées le 11 avril 2024 sur la porte de la buvette du Stade, l'Association USSOB a fait réaliser le changement de cylindre dans l'attente du changement de porte par la collectivité. Les frais s'élèvent à 39.90 euros TTC.

Madame le Maire propose que la collectivité procède au remboursement des frais occasionnés (39.90€ TT) pour le remplacement du cylindre à l'Association USSOB.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Autorise Madame le Maire à procéder au remboursement des frais occasionnés pour le remplacement du cylindre de la porte de la buvette du stade à l'Association USSOB pour le montant de la facture s'élevant à 39.90 euros TTC.

**Objet : Subventions aux associations : 17062024D053**

Madame BRUNEAU Coralie rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 11 mars 2024 concernant le point à l'ordre du jour pour le vote des subventions communales, trois demandes de subventions étaient encore à l'étude.

Madame BRUNEAU Coralie présente conseil municipal les propositions de la commission pour l'attribution de subventions pour ces trois associations pour l'année 2024.

- USSOB (Union Sportive Saint Ouen – Saint Biez)	450 €
- ASAEC (Association Sarthoise d'Activités et d'Education Canine)	500 €
- Ping Audonien	100 €

Madame le Maire rappelle qu'un délai est fixé chaque année pour faire les demandes de subventions et demande aux associations de bien vouloir le respecter.

République Française  
Département de la Sarthe  
**Commune de Saint-Ouen-en-Belin**

Entendu l'exposé de Madame BRUNEAU Coralie,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Considérant la volonté de la commune de soutenir l'action associative,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Approuve l'attribution des trois subventions d'un montant total de 1 050 euros telles que réparties ci-dessus. La somme restant à attribuer pour l'année 2024 s'élève à 1 071.40 euros.

**Urbanisme : Déclaration d'intention d'aliéner**

Le bureau municipal n'a pas souhaité donner suite à la déclaration d'intention d'aliéner relative au bien suivant reçue en mairie le 12 juin 2024 :

- Parcelles cadastrées : AB n°77      Superficie : 595 m<sup>2</sup>



Cependant la commune souhaite acquérir à terme 4 mètres en bout de parcelle (AB 77).

**Questions diverses :**

Madame le Maire informe du démarrage de l'opération BIMBY BUNTLI initiée par la CdC. Le flyer d'information a été distribué la semaine dernière avec le bulletin communautaire distribué par les élus municipaux. Pour rappel, le dispositif s'adresse aux futurs propriétaires pour les accompagner dans leurs projets de construction et de rénovation.

République Française  
Département de la Sarthe  
**Commune de Saint-Ouen-en-Belin**

Madame le Maire indique que la subvention DSIL 2024 de l'Etat pour la Rénovation énergétique de la mairie s'élève à hauteur de 24 264 euros (courrier du Préfet reçu en mairie le 01.06.2024).

Par mail du 27 mai dernier, le Pays du Mans propose aux communes de participer à un appel à candidature pour la création d'un atlas de la Biodiversité communale piloté par l'Office français de la Biodiversité Communale (ABC). Dans le cadre du dispositif Territoire Engagé pour la Nature, il est proposé d'établir une candidature coordonnée à l'échelle du Pays du Mans pour les communes volontaires, sur une base de 2 ans. En moyenne, la réalisation de cette démarche est évaluée à 24 000 euros pour les deux années. Le projet peut bénéficier d'une aide de 80% et il sera demandé à chaque collectivité de financer le reste à charge soit 2 400 euros par an. Les financeurs sont l'Office Français de la Biodiversité, la Région, le Département, mécénat...

Les objectifs de l'Atlas de la Biodiversité sont :

- Acquérir de la connaissance pour assurer la préservation de la biodiversité,
- Sensibiliser et mobiliser les citoyens et les acteurs locaux,
- Partager une vision stratégique des enjeux de biodiversité sur le territoire.

Madame le Maire propose au conseil municipal de déposer une candidature avant le 27 juin 2024. Après discussion, le conseil municipal décide de participer à l'appel à candidature auprès du Pays du Mans.

Madame le Maire informe qu'une consultation de la Préfecture portant sur le classement des massifs forestiers du département a été réalisée le 22 mai dernier. Cette consultation concernait la constitution et le périmètre des massifs. Aucune observation particulière a été portée à la consultation.

Monsieur POUSSE Romain demande si la mairie a reçu un retour de l'enquête concernant l'incendiaire qui a provoqué l'incendie de 2023 entre Château l'Hermitage et Saint Ouen en Belin. Madame le Maire répond par la négative.

Madame le Maire indique avoir reçu le vendredi 14 juin accompagnée de Monsieur RICHET Bruno, les élèves et enseignantes des classes de CM1 et CM2 de l'Ecole Claire Fontaine afin de leur offrir le livret intitulé « Bien vivre ensemble ». Un bel échange sur le rôle de chacun, le respect, les droits, ... a eu lieu avec les enfants.

Madame le Maire informe avoir été sollicitée pour une opération participative de plantation de haies à l'initiative de la Fédération Nationale des Chasseurs et en partenariat avec la Fédération Départementale de la Sarthe. Cofinancée par l'Office Français de la Biodiversité, l'objectif de l'opération est de mobiliser les collectivités et le grand public à travers 1 200 chantiers écocitoyens de plantation de haies et de les sensibiliser à la gestion durable et aux services écosystémiques rendus par une haie en bon état écologique.

La FNC fournit gratuitement des plants d'arbres champêtres, les protections, les supports de communication et pédagogiques en échange d'un engagement à la bonne gestion et la préservation de la haie plantée.

Messieurs GOUPY Jean-Raymond et FOURNIER Didier ont rencontré Monsieur MORCHIPONT Nicolas (chargé de mission agriculture et biodiversité de la Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire) afin d'échanger sur la faisabilité de cette opération sur la commune.

Après discussion, le conseil autorisé Madame le Maire à signer la chartre d'engagement « Sensibilis'Haie » avec la Fédération Nationale des Chasseurs.

**République Française  
Département de la Sarthe  
Commune de Saint-Ouen-en-Belin**

Madame le Maire indique le lancement de la campagne de recensement de la population 2025 concerne la commune. Le recensement aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025.

Madame le Maire informe les élus du courrier de Monsieur VALLIENNE Hugo (architecte) pour la rénovation du futur atelier municipal indiquant le dépôt du permis de construire pour début juillet.

Madame le Maire informe de la réception d'un courrier de la Préfecture reçu le 04 juin 2024, rappelant les règles d'opposition au transfert automatique de la police de la publicité. Pour rappel, le 1<sup>er</sup> juillet 2024 le pouvoir de police de la commune sera exercé par la présidente de la Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois.

Madame le Maire informe d'une rencontre le mercredi 19 juin à 10h30 avec le Président de l'association France-Congo-Brazzaville et le bureau municipal en vue d'organiser une randonnée solidaire sur la commune à l'automne.

Madame le Maire fait un point sur la présence des élus à la journée découverte des élus communautaires prévue le samedi 29 juin à Saint Biez/Saint Ouen en Belin.

Madame le Maire demande aux élus leur disponibilité pour les permanences aux élections législatives du dimanche 30 juin et dimanche 07 juillet 2024 sur les tranches horaires suivantes : 8h00-10h30/10h30-13h00/13h00-15h30/15h30-18h00. Le récapitulatif des permanences sera envoyé par mail aux élus. Madame le Maire rappelle la nécessité que tous les élus soient présents avant la clôture du bureau de vote à 18h00.

Madame le Maire informe avoir été contactée par le centre de gestion de la Sarthe pour accueillir un stagiaire à la formation certifiante des secrétaires généraux organisée par les CDG de la Région, de l'AMF72, du CNFPT Région Pays de la Loire et de France Travail à destination d'une quinzaine de demandeurs d'emploi.

La formation se déroulera d'octobre 2024 à mars 2025 avec une moyenne de 2 jours de présence dans les mairies accueillantes.

Madame le Maire précise qu'elle a donné un accord de principe pour accueillir un/une stagiaire auprès du CDG 72 après avis favorable des agents du service administratif.

Madame le Maire indique avoir participé à une réunion technique sur le déploiement généralisé d'ILLYGO à compter du 01 janvier 2025, organisée par le Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe et la CdC le mercredi 12 juin dernier. La ligne (départ Saint Ouen en Belin-Marigné Laillé) proposera un service du lundi au vendredi avec 3 aller-retour entre 6h00/30 et 09h00/30 le matin et 3 aller-retour entre 16h00/30 et 19h00/30 le soir avec 9 arrêts possibles sur le trajet. L'équipement des points d'arrêt sera pris en charge par la CdC et le Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe.

Madame le Maire indique avoir participer à la commémoration des 80 ans de la résistance à Saint Germain d'Assé.

**République Française  
Département de la Sarthe  
Commune de Saint-Ouen-en-Belin**

Monsieur RICHET Bruno informe qu'il participera avec Madame le Maire au conseil d'école prévu le mardi 18 juin prochain. Il indique par ailleurs, que les fuites d'eau dans la toiture du bâtiment du bas de la cour inquiètent les élus. Une intervention technique est prévue.

Monsieur RICHET Bruno indique la présence ce jour (17 juin 2024) de plusieurs écoles du territoire pour des Olympiades organisées au stade de Saint Ouen en Belin.

Madame VAUPRE Sonia indique que la distribution de la Banque Alimentaire aura lieu mercredi 19 juin 2024.

Madame VAUPRE Sonia informe qu'il ne faut pas hésiter à contacter la CdC si le service de collecte des ordures ménagères n'est pas passé le jour prévu. Elle indique également que 25% des personnes ayant demandées un composteur ne sont pas venues le récupérer. Une relance de la CdC sera faite afin d'autoriser ces personnes à récupérer leur composteur lors d'une distribution dans une autre commune (Moncé en Belin).

Madame FONTAINE Martine indique avoir participé aux 30 ans de la Fête des Jardiniers le samedi 1er et dimanche 2 juin au Château du Lude.

Monsieur FOURNIER Didier fait un point sur les travaux et le matériel :

- L'antenne FREE sera installée semaine 35-36. Madame le Maire rappelle l'obligation de résultat pour l'opérateur.
- La chaudière de la mairie a été remplacée et est opérationnelle.
- Les travaux de peinture à l'Epicerie ont débuté.
- La vidéo-surveillance du stade sera installée la deuxième semaine de septembre, la partie électrique (éclairage automatique) est en fonction.
- Le nouveau tracteur est arrivé (en attente de carte grise).

Monsieur POUSSE Romain demande qu'un courrier de rappel concernant la taille de haie soit envoyée Rue du Chemin Vert en raison de l'empietement sur la voirie.

Monsieur POUSSE Romain fait part de brûlage de déchets ménagers le dimanche soir sur la commune.

Mesdames BRUNEAU Coralie et EPINEAU Sandy font un point sur l'organisation de « Saint Ouen fête l'Eté ». Un appel aux bénévoles au sein du conseil municipal est fait afin de faciliter le montage et démontage de la manifestation municipale. Le rendez-vous des bénévoles est fixé à 14h pour l'installation des tables et l'aide à l'installation de la structure des artistes de cirque. La structure gonflable pour les enfants sera installée après le dernier passage du transport ALEOP à 19h00. Le local jeunes proposera cette année des paninis en dessert.

Madame BRUNEAU Coralie fait un point sur le « Micro Projet ». Les prises de vues avec le photographe auront lieu entre le lundi 15 et jeudi 18 juillet 2024. La fresque débutera le mercredi 31 août sur le mur du local de la Banque Alimentaire, jour de l'inauguration de l'Epicerie. Deux autres fresques seront créées sur la commune.

Madame BRUNEAU Coralie informe qu'un projet fresque sur l'ancien atelier municipal est en cours de réflexion. La toile accueillant la fresque a été achetée.

République Française  
Département de la Sarthe  
**Commune de Saint-Ouen-en-Belin**

Madame BRUNEAU Coralie indique que l'Entreprise LEVEILLE est intervenue sur la Plaine de la Petite Prée (un travail très satisfaisant) en prévision des 24 heures VTT prévues le 06 et 07 juillet 2024. D'autre part, elle informe qu'un plan de circulation dans le commune sera distribué dans les boîtes aux lettres afin d'informer au mieux les riverains.

La séance est levée à 22h35.